

Allianz Trade

Assurance des dommages d'abus de confiance

De plus en plus d'entreprises en Suisse sont menacées par la criminalité économique. Avec Allianz Trade comme partenaire, vous minimiserez ces risques et vous vous protégerez contre les fraudes et leurs conséquences.

Les dommages causés par l'espionnage, le vol de données, le sabotage ciblé ou le détournement de fonds peuvent se chiffrer en milliers – voire en millions de francs. Quant aux incidents relevant de l'ingénierie sociale, c'est-à-dire l'usurpation de l'identité des collaborateurs ou partenaires commerciaux afin de passer des transactions financières indues, celles-ci sont de plus en plus courants. Même les collaborateurs abusent parfois de la confiance de l'employeur: Certains n'hésitent pas à commettre des fraudes ou des détournements, ou à manipuler des données.



Vos avantages convaincants:

- **Protection contre les dommages causés par les collaborateurs internes à l'entreprise**, le personnel étranger à l'entreprise, les intérimaires, ainsi que les avocats, les conseillers fiscaux et les experts-comptables qui travaillent pour votre entreprise.
- **Protection contre les dommages de l'ingénierie sociale** (fraude liée à l'utilisation d'une fausse identité, comme l'«arnaque au faux président»).
- **Protection contre les dommages causés par des tiers** en certains cas de détournement, de vol et d'escroquerie.
- Prise en charge destinée à **réduire les dommages de réputation**.
- **Couverture des peines contractuelles**.
- **Prise en charge des frais d'évaluation du dommage et de poursuite judiciaire externes et internes**.



Solution pour:

Toute entreprise ou groupe d'entreprises, quelle que soit sa taille, ayant son siège social en Suisse.



Risques assurés:

- **Pertes financières** découlant d'actes criminels commis par des personnes de confiance, p. ex. vol, fraude, abus de confiance, détournement de fonds ou dommage matériel – ce que l'on appelle les dommages résultant d'abus de confiance.
- **Dommages par usurpation d'identité**, tels que l'«arnaque au faux président» ou le détournement de flux financiers par des tiers se faisant passer pour des partenaires commerciaux («détournement de paiement»).
- **Dommages causés par des tiers**.
- **les dommages résultant de la divulgation de secrets**.



Optez pour Allianz Trade:

- **Limiter le risque de responsabilité personnelle** du directoire et du conseil d'administration.
- **Complète idéalement votre cyberassurance**, en bénéficiant d'une couverture complémentaire contre les actes de cybercriminalité et d'ingénierie sociale.
- **Protection contre les fraudes** commises par des collaborateurs ou des tiers (prestataires informatiques externes, experts-comptables, agents d'entretien, etc.).
- **Protection en cas d'attaque d'ingénierie sociale** par hameçonnage, dévoiement, et utilisation de logiciels espions.
- **Sécurisez durablement** votre risque commercial.
- **Assurance rétroactive illimitée** pour les dommages subis par votre entreprise avant le début de l'assurance et qui ne sont devenus manifestes qu'après.
- **Couverture d'assurance également en cas de fraude de personnes de confiance non identifiées** – alors que les auteurs n'ont pas pu être identifiés.
- **Protection contre les dommages résultant de la livraison de secrets de fabrication ou de secrets commerciaux** par des personnes de confiance.
- **Protection en cas de pénalités contractuelles** déclenchées par un cas d'assurance.
- **Prise en charge des frais de réduction des dommages de réputation** subis par votre entreprise.
- **Prise en charge des frais de détermination du sinistre et de justice** jusqu'à 50% de la somme d'assurance.
- **Indemnité provisoire** jusqu'à 50% du dommage constaté.
- **Maximisation par 2 de la somme assurée** (exception: sous-limites).
- **Délai de déclaration du sinistre jusqu'à 36 mois** après la fin du contrat. Possibilité d'extension après accords d'Allianz Trade soit à 48 ou 60 mois.



D'autres questions? En voici quelques FAQ:

- **Je n'ai rien à reprocher à mes collaborateurs, pourquoi ne devrais-je pas leur faire confiance?**

De nombreuses entreprises font pleinement confiance à leurs employés, et à juste titre, dans la majorité des cas. Mais les statistiques révèlent un tout autre tableau. Chaque année, les dommages liés aux infractions comme les abus de confiance et les escroqueries occasionnent des frais s'élevant à plusieurs millions de francs. Bien souvent, ces actes sont le fait de collaborateurs qui se retrouvent dans des situations financières difficiles, qui veulent par exemple financer un train de vie dispendieux ou rembourser les dettes qu'ils ont contractées. Certains financent ainsi une addiction aux jeux. Sans oublier le principe selon lequel «l'occasion fait le larron».

- **Admettons que nous subissions un vol – nous pourrions de toute façon éponger les pertes, non?**

Ici, il n'est pas question de petits délits comme le vol de matériel de bureau, mais du détournement de sommes pouvant atteindre plusieurs millions de francs, qui s'étalent souvent sur des années. Et même lorsque l'on parvient à attraper le coupable, la plupart du temps l'argent a disparu! Ssi un tel acte s'est produit dans votre entreprise et que vous ne le découvrez qu'après coup, la couverture rétroactive illimitée de la protection Allianz Trade contre la fraude vous garantit une protection.